



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé tenue conformément à la loi à l'hôtel de ville, lieu ordinaire des délibérations, sis au 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé (Québec), le mardi 10 janvier, 2017 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maire suppléant : Charles Colomb

Conseillers : Michel Beauchamp
Peter Fletcher
Brian Manning
Lynda Phelps
Janet Ryan

AUSSI PRÉSENTS : Jacques DesOrmeaux, directeur général
Marie-Hélène Bourque, greffière
Michael-T. Nguyen, greffier par interim

ÉTAIT ABSENTE : Maria Tutino, mairesse

A. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du public présents.

À moins d'indication contraire, le maire suppléant se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 10 janvier 2017.

2017-01-001 Il est proposé par le conseiller Peter Fletcher et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 10 janvier 2017 avec les modifications suivantes :

- Ajout de l'**item G.5** : Résolution rescindée - Résolution n° 2016-12-284: Contribution financière au Club des bâtiments communautaires pour leurs activités pour l'année 2017.
- Ajout de l'**item G.6** : Prolongation des contrats d'emploi de Michael MacDonald et Coleen Shaw jusqu'au 28 février 2017.
- Ajout de l'**item I.1** : Avis de motion – *Règlement n° 911-23 modifiant l'annexe « A » du Règlement de circulation n° 911, tel que modifié, en vue d'installer des panneaux de signalisation à l'intersection de la rue Cornwall et la rue Dorset.*
- Ajout de l'**item M.2** : Approbation de la liste des dépenses contractuelles pour l'année 2017 en conformité avec l'article 3.1 du *Règlement n° 1043 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire remplaçant le règlement n° 1030 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.*

Avant que la proposition ne soit mise au vote, il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par la conseillère Lynda Phelps de retirer l'item suivant des modifications proposées à l'ordre du jour : Dépôt d'une déclaration personnelle par le conseiller Peter Fletcher.

- **Item I.1** : Avis de motion – *Règlement n° 911-23 modifiant l'annexe « A » du Règlement de circulation n° 911, tel que modifié, en vue d'installer des panneaux de signalisation à l'intersection de la rue Cornwall et la rue Dorset.*

La proposition d'amendement est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Les conseillers Peter Fletcher and Brian Manning.

PROPOSITION D'AMENDEMENT ADOPTÉE.

La proposition originale telle qu'amendée est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

PROPOSITION ORIGINALE ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE.

C. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire suppléant annonce le début de la période de questions.

Les 11 personnes présentes sont invitées à poser leurs questions aux membres du conseil. Les sujets suivants sont abordés :

- Les alertes de smog.
- L'entretien des patinoires de la Ville.
- Les moyens d'améliorer la sécurité publique dans la Ville.
- Le avis par courriel de la Ville.
- Remerciements à une employée de la Ville, Mme Amanda Morales, pour son aide concernant des courriels.

La période de questions se termine à 20h05.

D. RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS DE LA VILLE

1. Rapport des activités du Poste de quartier 1 du SPVM pour le mois de décembre 2016.

En l'absence du commandant Bernier, il n'y a pas de rapport des activités du Poste de quartier 1 du SPVM.

2. Rapport du maire sur les activités de la Ville pour le mois de décembre 2016.

En l'absence du maire, il n'y a pas de rapport du maire sur les activités de la Ville.

3. Rapports des conseillers sur les activités de la Ville pour le mois de décembre 2016.

Les conseillers Michel Beauchamp, Peter Fletcher and Lynda Phelps donnent un compte-rendu de leurs activités pour le mois de décembre 2016.

4. Rapport du directeur général sur les activités de la Ville pour le mois de décembre 2016.

Le directeur général donne un compte-rendu des activités de la Ville pour le mois de décembre 2016.

5. Dépôt du rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de décembre 2016.

Le rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de décembre 2016 est déposé.

6. Dépôt du rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé Rescue pour le mois de décembre 2016.

Le rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé Rescue pour le mois de décembre 2016 est déposé.

E. PROCÈS-VERBAUX

1. Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le mardi 13 décembre 2016 à 19 h.

2017-01-002 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 décembre 2016 à 19h.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

PROPOSITION ADOPTÉE.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 décembre 2016 à 19 h 30.

2017-01-003 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le mardi 13 décembre 2016 à 19h30.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

PROPOSITION ADOPTÉE.

F. CORRESPONDANCE

1. Lettre d'Alain Brunet proposant un projet de développement résidentiel pour des personnes âgées.

Référée à l'Administration.

G. ADMINISTRATION

1. Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 1101-1 modifiant le Règlement n° 1101 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Baie-D'Urfé afin d'être conforme avec l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 1101-1 modifiant le Règlement n° 1101 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Baie-D'Urfé afin d'être conforme avec l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. L'objectif de cet amendement est d'interdire que les employés de la Ville annoncent lors d'une activité de financement politique, la réalisation d'un projet, la conclusion d'un contrat ou l'octroi d'une subvention pour la municipalité, sauf si une décision finale relative à ce projet, contrat ou subvention, a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

2017-01-004 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le *projet de règlement n° 1101-1 modifiant le Règlement n° 1101 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Baie-D'Urfé afin d'être conforme avec l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

2. Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 1102-1 modifiant le Règlement n° 1102 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-D'Urfé afin d'être conforme avec l'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, *Règlement n° 1102-1 modifiant le Règlement n° 1102 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-D'Urfé afin d'être conforme avec l'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. L'objectif de cet amendement est d'interdire que les élus de la Ville annoncent lors d'une activité de financement politique, la réalisation d'un projet, la conclusion d'un contrat ou l'octroi d'une subvention pour la municipalité, sauf si une décision finale relative à ce projet, contrat ou subvention, a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

2017-01-005 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le *projet de règlement n° 1102-1 modifiant le Règlement n° 1102 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-D'Urfé afin d'être conforme avec l'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

3. Renouvellement de contrat – Assurance responsabilité générale et assurance des biens pour la Ville.

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la Ville de Baie-D'Urfé et les autres membres de l'Association des municipalités de banlieue (le « *Regroupement* ») font partie, depuis 2009, d'une entente pour l'achat collectif de couverture d'assurance responsabilité générale et assurance des biens pour la Ville;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), agit en tant qu'agent pour le *Regroupement* en conseillant et administrant le fonds de garantie du *Regroupement*;

ATTENDU QUE le *Regroupement* a retenu la firme René Laporte & associés inc. comme consultant en risque et assurance;

ATTENDU QUE René Laporte & associés inc. est devenu Fidema Groupe Conseils inc. depuis février 2015;

ATTENDU QUE Fidema Groupe Conseils inc. a présenté ses recommandations à la suite d'une analyse des conditions de renouvellement de la couverture d'assurance responsabilité générale et assurance des biens pour la Ville avec BFL Canada inc. comme courtier en assurance; et

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter les conditions de renouvellement de la couverture d'assurance responsabilité générale et assurance des biens tel que présenté par BFL Canada inc. et tel que négocié par Fidema Groupe Conseils inc.;

2017-01-006 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Brian Manning:

DE renouveler le contrat d'assurance responsabilité générale et assurance des biens de la Ville de Baie-D'Urfé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 avec les assureurs suivants, par l'intermédiaire du courtier d'assurances BFL Canada inc.:

ASSURANCES	ASSUREURS
Biens	Affiliated FM
Bris des machines	Affiliated FM
Délits	AIG
Responsabilité civile primaire	Lloyd's
Responsabilité civile complémentaire	Lloyd's
Responsabilité municipale	Lloyd's
Assurance automobile	Northbridge

DE verser, pour la période de 2017-2018, la prime d'assurance de la Ville, au montant de 24 774 \$ (taxes incluses), au courtier d'assurances BFL Canada inc.;

DE verser à l'UMQ un montant de 8 310 \$ représentant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en assurance générale pour la période de 2017-2018;

DE verser à l'UMQ un montant de 247.74\$ ou 1% de la prime d'assurance de la Ville (taxes non-incluses) pour les services de représentant du *Regroupement* pour la période de 2017-2018;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-190-00-420; et

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

PROPOSITION ADOPTÉE.

4. Autorisation au directeur général de signer le document de permission relatif à la servitude d'Hydro-Québec pour le stationnement du parc Rhian-Wilkinson.

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder au pavage d'un stationnement, à l'installation de toilettes publiques et à la construction d'un chalet sur dale flottante au parc Rhian-Wilkinson;

ATTENDU QU'une permission doit être obtenue d'Hydro-Québec pour pouvoir procéder à ce projet étant donné la servitude qu'Hydro-Québec détient sur ce terrain (lot 1 557 294);

2017-01-007 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par la conseillère Lynda Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général à signer le document de permission relatif à la servitude d'Hydro-Québec sur le lot 1 557 294 et au projet de la Ville au parc Rhian-Wilkinson.

5. Résolution rescindée - Résolution n° 2016-12-284: Contribution financière au Club des bâtiments communautaires pour leurs activités pour l'année 2017.

2017-01-008 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rescinder la résolution n° 2016-12-284.

6. Prolongation des contrats d'emploi de Michael MacDonald et Coleen Shaw jusqu'au 28 février 2017.

2017-01-009 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la prolongation des contrats d'emploi de Michael MacDonald et Coleen Shaw jusqu'au 28 février 2017.

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

H. PARCS, LOISIRS ET ENVIRONNEMENT

I. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIRCULATION

J. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES DE LA VILLE

K. URBANISME ET TRANSPORT

1. Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 27 octobre 2016 à 8 h 30.

2017-01-010 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par la conseillère Lynda Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 octobre 2016 à 8h30.

2. Adoption du Règlement n° 876-23 modifiant le Règlement de lotissement n° 876 afin de permettre la création d'un lot temporaire non-conforme pour certaines opérations cadastrales.

2017-01-11 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp:

D'accorder une dispense de lecture du règlement n° 876-23 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu; et

D'adopter le *Règlement n° 876-23 modifiant le Règlement de lotissement n° 876 afin de permettre la création d'un lot temporaire non-conforme pour certaines opérations cadastrales.*

La conseillère Lynda Phelps quitte la salle du conseil à 21h08 et y revient à 21h09.

La proposition est mise au vote et exceptionnellement, le maire suppléant prend part au vote :

En faveur : Le maire suppléant Charles Colomb et les conseillers Michel Beauchamp, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Les conseillers Peter Fletcher et Brian Manning.

PROPOSITION ADOPTÉE.

3. Approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale – 20110 chemin Lakeshore – finition extérieure.

ATTENDU que le Règlement n° 1047 *relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*, auquel est assujettie la propriété située au 20110, chemin Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ; et

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 janvier 2017;

2017-01-012 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le projet de remplacement du revêtement extérieur de la propriété par le même matériau que celui qui existait auparavant, tel que présenté par Luciano Rossi le 20 décembre 2016, ce projet étant conforme aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° 1047 *relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

4. Approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale – 19992 chemin Lakeshore – agrandissement.

ATTENDU que le Règlement n° 1047 *relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*, auquel est assujettie la propriété située au 19992, chemin Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ; et

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 janvier 2017;

2017-01-013 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par la conseillère Lynda Phelps d'approuver les plans préparés par McGee and Associates inc., datés du 2 novembre 2016 et révisés le 9 décembre 2016, ces plans étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° 1047 *relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Les conseillers Peter Fletcher et Brian Manning.

PROPOSITION ADOPTÉE.

L. SERVICES AUX CITOYENS ET AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

M. FINANCES

1. Approbation de la liste des dépenses pour le mois de décembre 2016.

2017-01-014 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses pour le mois de décembre 2016 au montant de 822 179,07 \$.

2. Approbation de la liste des dépenses contractuelles pour l'année 2017 en conformité avec l'article 3.1 du Règlement n° 1043 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire remplaçant le règlement n° 1030 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

2017-01-015 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par la conseillère Lynda Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses contractuelles pour l'année 2017, préparée par la trésorière en conformité avec l'article 3.1 du Règlement n° 1043 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire remplaçant le règlement n° 1030 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

N. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-01-016 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance à 22h.

Maire

Greffière